



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/476
6 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 109 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE

Sommet mondial pour le développement social

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à l'Assemblée générale le rapport qui a été établi par les commissions régionales en application de sa résolution 47/92 du 16 décembre 1992, dans laquelle elle priait les commissions régionales d'inscrire la question du Sommet mondial pour le développement social à leur programme de travail pour 1993, en mettant l'accent en particulier sur la situation sociale dans leurs régions respectives, de formuler des propositions à cet égard et d'établir un rapport de synthèse qui lui serait présenté lors de sa quarante-huitième session.

ANNEXE

Rapport des commissions régionales

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	4
II. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE	5 - 15	4
A. Le développement social dans le programme de travail général de ces dernières années . . .	5 - 9	4
B. Activités entreprises en 1993	10 - 13	5
C. Activités prévues en 1994	14 - 15	6
III. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	16 - 28	7
A. Le développement social dans l'ensemble du programme de travail de la Commission au cours des dernières années	16 - 19	7
B. Activités entreprises en 1993	20 - 24	8
C. Activités prévues pour 1994	25 - 28	9
IV. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES	29 - 40	10
A. Le développement social dans l'ensemble du programme de travail de la Commission au cours de ces dernières années	29 - 33	10
B. Activités menées en 1993	34 - 37	11
C. Activités prévues pour 1994	38 - 40	12
V. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE	41 - 52	12
A. Le développement social dans le programme de travail global de la Commission au cours de ces dernières années	41 - 45	12
B. Activités entreprises en 1993	46 - 50	13
C. Activités prévues pour 1994	51 - 52	14

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
VI. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE	53 - 61	14
A. Le développement social dans le programme de travail global de la Commission au cours des dernières années	53 - 57	14
B. Activités entreprises en 1993	58 - 59	16
C. Activités prévues pour 1994	60 - 61	16

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 14 de sa résolution 47/92 du 16 décembre 1992, l'Assemblée générale a prié les commissions régionales d'inscrire la question du Sommet mondial pour le développement social à leur programme de travail pour 1993, en mettant l'accent en particulier sur la situation sociale dans leurs régions respectives, de formuler des propositions à cet égard et d'établir un rapport de synthèse qui lui serait présenté lors de sa quarante-huitième session.

2. En application de cette résolution, les commissions régionales ont commencé à préparer l'important événement mondial que constituera ce sommet, qui sera axé sur le développement social vu sous les angles de l'action au niveau national, de la concertation aux fins de la définition de positions régionales et de la coordination en vue de l'adoption d'un plan d'action mondial, compte tenu des inégalités sociales et économiques entre les régions et à l'intérieur des régions.

3. Le renforcement de la synergie entre progrès économique et développement humain, ainsi que la croissance économique dans la justice sociale et l'équité, sont des objectifs communs à tous les pays. L'élimination de la pauvreté, la promotion de l'emploi productif et l'intégration sociale sont les thèmes étroitement liés du Sommet mondial pour le développement social, sur lesquels repose l'action globale au service du développement social qui permette de réaliser la croissance sans sacrifier la justice sociale.

4. Le Sommet mondial pour le développement social sera l'occasion pour les pays du monde entier de réaffirmer leur volonté d'assurer un développement durable et de réduire les inégalités entre les pays, les régions et les individus. C'est dans cette perspective que les commissions régionales ont entrepris de préparer le Sommet mondial, chacune dans sa région. Conformément à la résolution 47/92, le rapport de synthèse rend compte des activités menées par les différentes commissions dans le domaine du développement social, d'abord dans le cadre de leur programme de travail général de ces dernières années, puis en 1993 et enfin, celles qu'elles prévoient d'entreprendre en 1994.

II. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

A. Le développement social dans le programme de travail général de ces dernières années

5. A la suite des bouleversements survenus en Europe centrale et orientale ces dernières années, la Commission économique pour l'Europe (CEE) compte maintenant 53 pays membres qui présentent une extraordinaire diversité du point de vue de la situation géographique, de la puissance économique, de la taille de leur population et de la stabilité politique. La transformation qui se poursuit dans cette partie de la région est la raison principale pour laquelle l'Europe de la CEE a cessé de constituer une élite de pays moyennement ou fortement industrialisés, dotés de politiques et de programmes variés mais développés en matière d'aide sociale, et sans problèmes sociaux graves.

6. Un certain nombre de tendances inquiétantes se sont récemment fait jour, tant dans les pays à économie de marché que dans les pays en transition. Dans les pays en transition économique, il s'agit notamment de la baisse continue de

l'activité économique, de la chute des revenus réels, de l'aggravation de la pauvreté relative liée à l'emploi – et du foisonnement de problèmes sociaux fort divers, qui sont pour une grande part à l'origine des tensions sociales. Dans les pays à économie de marché, on devrait s'attendre à la persistance de la stagnation ou une faible reprise économique, à des taux de chômage sans précédent et à la mise à très rude épreuve des systèmes de protection sociale, autant de facteurs qui mettent en relief un ensemble de problèmes sociaux complexes.

7. Le mandat de la Commission reste limité à l'évolution de la situation dans cette région – devenue très hétérogène – et aux problèmes qu'elle pose sur le plan économique à l'exclusion des problèmes d'ordre social. C'est pourquoi elle a axé ses travaux, ces derniers temps, sur l'évolution macro-économique des grands secteurs – industrie, transports, commerce – en mettant l'accent sur les problèmes résultant, dans les pays en transition, des transformations en cours dans les domaines politique, économique et social. Toutefois, comme elle ne pouvait pas aborder les divers problèmes liés au développement sous leurs aspects multiples sans tenir compte des questions sociales qui sont indissociables des questions économiques, son secrétariat s'est employé, ces dernières années, à constituer un fonds de connaissances et des statistiques dans divers domaines sociaux – principalement la démographie, le logement et l'environnement.

8. Le secrétariat mène des études sur les causes et les conséquences socio-économiques de certains phénomènes démographiques qui ont une forte incidence sur son domaine d'action : taux de fécondité plus bas que jamais, diversité croissante des formes de cellule familiale et instabilité croissante de la famille, vieillissement progressif de la population et intensification des migrations internationales. Ces phénomènes, dont on ne saurait exagérer l'importance, ont sur la composition de la société dans la région, des points de vue économique et social, des répercussions de plus en plus considérables qui commandent d'adapter constamment les politiques suivies par l'Etat. Ces études sont réalisées en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les pays membres, particulièrement les pays qui s'acheminent vers l'économie de marché.

9. Les travaux récemment effectués dans le domaine des statistiques sociales et démographiques ont visé avant tout à élaborer les recommandations régionales concernant la série de recensements de 1990 de la population et de l'habitation dans les pays de la région de la CEE; à publier un ouvrage spécial sur les conséquences démographiques et économiques de l'évolution de la pyramide des âges; à établir les matrices annuelles des migrations internationales entre les pays de la région et entre ces pays et les autres régions; et à mettre au point, en collaboration avec l'UNESCO, un canevas pour les statistiques culturelles.

B. Activités entreprises en 1993

10. En collaboration avec le FNUAP et le Conseil de l'Europe, la Commission a organisé à Genève, du 23 au 26 mars 1993, la Conférence européenne sur la population. Cette réunion intergouvernementale a été l'occasion d'examiner les phénomènes démographiques et les politiques touchant la population à la lumière de l'évolution de la situation sociale et économique de la région, et une série de recommandations de grande portée ont été adoptées, notamment sur la

coopération internationale future dans le domaine de la population. Cette Conférence constituait l'apport de la région aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tiendra en 1994. La Commission s'apprête à organiser une réunion régionale de haut niveau afin de préparer la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

11. La Commission a collaboré avec le secrétariat de l'Année internationale de la famille à l'organisation de la réunion préparatoire de l'Année, à l'intention des pays d'Europe et d'Amérique du Nord, qui s'est tenue à La Valette (Malte), du 26 au 30 avril 1993. Elle était également représentée à la Conférence des ministres européens des affaires sociales tenue à Bratislava (Slovaquie) du 28 juin au 2 juillet 1993, aux travaux de laquelle elle a activement participé.

12. Lors de leur vingt-neuvième session, en juin 1993, les Conseillers économiques des Gouvernements des pays de la CEE ont abordé le problème du chômage de longue durée dans les pays à économie de marché, ainsi que l'incidence de la restructuration et des privatisations entreprises dans les pays en transition sur la situation de l'emploi. En ce qui concerne l'Europe occidentale, ils ont souligné que si le chômage se maintenait trop longtemps à des niveaux élevés – entre 10 % et 20 % – cela risquerait de susciter des formes de protestation et des mouvements politiques dangereux et de renforcer les tendances protectionnistes, au détriment de tous. Le problème est encore plus grave dans les pays en transition. Le chômage y atteint déjà des niveaux extrêmement élevés; s'il continue à gagner du terrain, avec son cortège habituel de maux (discrimination sociale, creusement des inégalités), il risquerait fort d'entraîner le rejet en bloc du libéralisme économique et de la démocratie elle-même. Pour réduire sensiblement les taux de chômage actuels, il faudrait – encore que, d'après les Conseillers économiques, il ne suffirait sans doute pas – recourir à un certain nombre de mesures telles que le partage du travail, la réforme des systèmes d'assurance contre le chômage, le recyclage, l'aide aux petites et moyennes entreprises, etc. Vu la gravité des problèmes liés au chômage et leur incidence sur la stabilité sociale et politique de la région, les Conseillers économiques ont décidé de réexaminer la question lors de réunions futures, sur la base de propositions concrètes que leur Bureau devrait formuler début 1994.

13. La publication d'une série de recommandations relatives aux statistiques actuelles sur le logement et la construction dans les pays de la région a été l'un des principaux résultats des travaux de la Conférence des statisticiens européens en 1993 – qui ont été centrés, notamment, sur les activités suivantes : organisation de réunions intergouvernementales consacrées aux enquêtes sur la fécondité et la famille, aux statistiques du logement, aux statistiques culturelles (en collaboration avec Eurostat) et celles de l'emploi [en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT)], et d'un séminaire sur les résultats de l'assistance technique dans le domaine de la statistique dans les pays en transition.

C. Activités prévues en 1994

14. En 1994, le secrétariat de la CEE lancera, en collaboration avec le FNUAP et éventuellement avec le Conseil de l'Europe, des études et des séminaires sur les politiques sociales de nature à faire une place aux tendances démographiques dans les pays membres et à les influencer. Il s'agit de faire le bilan

(réussites et échecs) des politiques sociales concernant la population dans les pays à économie de marché et dans les pays en transition, de réfléchir à la manière de se servir de ces politiques pour mieux agir sur les phénomènes démographiques négatifs (vieillissement excessif de la population, migrations internationales anarchiques, par exemple), et en tenir compte. Ce sera là l'une des contributions de la Commission aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

15. Dans le cadre du programme de travail de la Conférence des statisticiens européens, il est prévu de commencer à mettre au point une nouvelle série de recommandations régionales concernant les opérations de recensement de la population et de l'habitation que les pays membres comptent réaliser vers l'an 2000; il est également prévu d'établir des statistiques intergouvernementales sur l'enseignement (en collaboration avec l'UNESCO) et la démographie, et de publier un guide statistique sur les migrations internationales, un manuel sur les statistiques concernant les hommes et les femmes et des documents sur les différents secteurs de l'économie parallèle.

III. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

A. Le développement social dans l'ensemble du programme de travail de la Commission au cours des dernières années

16. Conformément à la résolution 47/92 de l'Assemblée générale, les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) portaient sur deux domaines étroitement liés : a) mise en oeuvre de la Stratégie de développement social pour la région de la CESAP à l'horizon 2000 et au-delà (voir résolution 48/5 de la Commission) et b) mobilisation des initiatives régionales, sous-régionales et nationales visant à lutter contre la pauvreté par la croissance économique et le développement social, et appui à ces initiatives.

17. Malgré les importants progrès économiques réalisés par de nombreux pays de la région de la CESAP, en particulier en Asie orientale et en Asie du Sud-Est, des disparités importantes persistent entre le développement social et le progrès économique. Consciente de la nécessité de réduire ces disparités et d'intégrer les questions sociales aux politiques, plans et programmes de développement, la Commission a adopté, en 1992, la Stratégie de développement social pour la région de la CESAP à l'horizon 2000 et au-delà. Cette stratégie vise à améliorer la qualité de la vie de la population sur le plan socio-économique en éliminant la misère, en réalisant l'équité dans la répartition des ressources et en renforçant la participation populaire.

18. La Stratégie régionale complète des actions antérieures des gouvernements de la région de la CESAP met l'accent sur les aspects sociaux du développement, en particulier sur les besoins et les possibilités des secteurs pauvres, et reflète un changement d'orientation des politiques de développement social qui privilégient désormais, non plus une démarche sectorielle mais une approche de plus en plus intégrée et multisectorielle. Dans le cadre de ces actions antérieures, des appels étaient fréquemment lancés pour qu'une importance plus grande soit accordée aux aspects sociaux des programmes de développement rural et aux questions touchant la qualité de la vie en tant qu'élément de la mise en valeur des ressources humaines, comme l'indique le Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines (voir résolution 274 (XLIV) de la

Commission). La Stratégie encourage également diverses activités visant à faire appliquer des instruments régionaux et mettre en oeuvre des initiatives régionales se rapportant à des questions sociales spécifiques ou s'adressant à des groupes sociaux déterminés, comme la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable (voir E/CONF.84/PC/14, annexe II) et la Stratégie régionale de développement écologiquement rationnel et durable (voir résolution 47/7 de la Commission).

19. Outre les activités qu'elle mène actuellement pour appuyer les programmes d'action nationaux en faveur du développement social, la CESAP a entrepris de restructurer complètement son programme de travail, passant, à partir de l'exercice biennal 1994-1995, d'une orientation sectorielle à une approche thématique et multidisciplinaire. Le thème de l'un de ses trois sous-programmes sera la "lutte contre la pauvreté par la croissance économique et le développement social" (voir résolution 48/2, annexe V de la Commission). Ce sous-programme traitera de manière intégrée les principaux domaines suivants : stratégies de croissance et réformes structurelles; mise en valeur des ressources humaines; participation des femmes au développement; politiques sociales, services sociaux et sécurité sociale; questions de population, notamment l'exode rural; agriculture et développement rural; établissements humains et urbanisation. Les activités qui seront entreprises dans ces domaines le seront d'une manière concertée afin que tous les groupes sociaux bénéficient pleinement du processus de développement, et mettront particulièrement l'accent sur les problèmes des groupes défavorisés et vulnérables. La coopération entre organismes gouvernementaux, organisations non gouvernementales et secteur privé sera encouragée de façon à assurer la mise en oeuvre efficace des politiques et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.

B. Activités entreprises en 1993

20. Une réunion d'un groupe d'experts sur la mise en oeuvre de la Stratégie de développement social s'est tenue à Bangkok du 8 au 11 décembre 1992 pour recommander à la CESAP les modalités d'application de la Stratégie. L'une de ses principales recommandations visait à intégrer les activités de la CESAP destinées à appuyer l'exécution de la Stratégie aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social de 1995.

21. En tant qu'organisme chef de file chargé de coordonner les activités menées dans la région par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie, la Commission a mis sur pied, en 1992, une équipe de travail interinstitutions dont le rôle est d'encourager la participation intersectorielle et de veiller à ce que les activités régionales de l'ensemble de ces organismes et institutions soient efficacement coordonnées. La première session de l'équipe de travail s'est tenue à Bangkok le 14 décembre 1992.

22. En septembre 1993, la CESAP a organisé une réunion d'un groupe d'experts sur les concepts et la mesure de la pauvreté au niveau national. Une série d'études portant sur les définitions de la pauvreté, les méthodes de mesure de la pauvreté et les caractéristiques de la pauvreté dans la région de la CESAP ont été établies à cette occasion. Les recommandations de la réunion ont été transmises au Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique et le développement social à sa première session, tenue à Bangkok du 20 au

24 septembre 1993. Pour guider les débats du Comité, le secrétariat a établi une série de documents sur la pauvreté dans la région, les méthodes de lutte contre la pauvreté au niveau national et les initiatives internationales prises dans ce domaine à l'échelon régional, ainsi que trois autres documents mettant l'accent sur la nécessité d'encourager les populations à participer aux activités de lutte contre la pauvreté, et ce par le biais de stratégies communautaires, de programmes axés sur des groupes cibles et des organisations non gouvernementales. Le Comité a examiné d'autres activités préparatoires organisées dans la région en vue du Sommet mondial, notamment une Conférence ministérielle Asie-Pacifique préparatoire au Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Manille en octobre 1994. Outre qu'elle continue d'appuyer les efforts que déploient les gouvernements pour mettre en oeuvre la Stratégie de développement social, la Commission a décidé de se consacrer, en 1993, à l'application du Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) qui a été adopté à la Réunion pour lancer la Décennie tenue à Beijing en décembre 1992.

23. La Commission organisera, à Manille, en novembre 1993, un séminaire des ONG pour l'Asie et le Pacifique sur la participation des femmes au développement, en vue d'élaborer un plan d'action régional pour la promotion de la condition de la femme en Asie et dans le Pacifique, qui sera examiné à la deuxième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la participation des femmes au développement, devant se tenir à Jakarta en juin 1994.

24. La Commission organisera également une Conférence ministérielle sur l'urbanisation pour l'Asie et le Pacifique qui se tiendra à Bangkok les 1er et 2 novembre 1993 et qui consacrera l'essentiel de ses travaux à la pauvreté dans les villes et à l'environnement urbain. La deuxième session de l'Equipe de travail interorganisations sur la mise en oeuvre des stratégies de développement social se tiendra en décembre 1993; elle examinera notamment l'appui apporté au niveau régional aux activités préparatoires au Sommet mondial pour le développement social.

C. Activités prévues pour 1994

25. La Commission convoquera une Conférence ministérielle Asie-Pacifique préparatoire au Sommet mondial pour le développement social, que le Gouvernement philippin s'est proposé d'accueillir à Manille en octobre 1994. Dans le cadre de cette conférence régionale, les gouvernements des Etats membres examineront plusieurs questions se rapportant aux trois thèmes du Sommet (intégration sociale, lutte contre la pauvreté et développement de l'emploi productif). La Conférence devrait formuler certaines propositions destinées à développer la coopération dans ces domaines; celles-ci seront examinées plus à fond lors du Sommet.

26. Des recherches sur des questions de fond intéressant la Conférence ministérielle seront entreprises au début de 1994; les conclusions qui s'en dégageront seront étudiées lors d'une réunion d'un groupe d'experts qui sera convoquée vers le milieu de 1994. Celui-ci rédigera une série de recommandations, y compris un ensemble de propositions de coopération pour le développement régional, qui seront soumises à la Conférence ministérielle pour examen.

27. La CESAP a pris des mesures en vue de créer un forum d'organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions de développement social dans la région, afin d'encourager leur participation active et constructive et d'assurer une bonne coordination entre elles dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de développement social. Un séminaire régional sur le rôle des organisations non gouvernementales dans l'exécution de la Stratégie se tiendra à Bangkok en août 1994. Il est envisagé de transmettre les recommandations qui seront formulées à l'issue de ce séminaire aux gouvernements des Etats membres lors de la Conférence ministérielle qui se tiendra à Manille en octobre 1994.

28. La deuxième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la participation des femmes au développement se tiendra à Jakarta du 7 au 14 juin 1994. Il s'agira d'une réunion préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui sera essentiellement consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application, au niveau régional, des Stratégies prospectives d'action de Nairobi ainsi qu'à la formulation d'un plan d'action régional visant à promouvoir la condition de la femme. Cette conférence régionale sera également associée aux préparatifs régionaux du Sommet mondial pour le développement social.

IV. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

A. Le développement social dans l'ensemble du programme de travail de la Commission au cours de ces dernières années

29. Le concept de développement social énoncé dans le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social (E/1993/77) est entièrement conforme à la proposition de la CEPALC visant à relancer la croissance économique régionale tout en oeuvrant pour plus d'équité sociale.

30. Cette idée s'est cristallisée dans la proposition relative à la transformation du processus de production dans un climat d'équité qui a été approuvée par les gouvernements des pays de la région et développée par la suite dans un certain nombre de documents¹. Ces documents postulent que la croissance et l'équité, en agissant l'une sur l'autre, se renforcent mutuellement. En d'autres termes, il ne saurait y avoir d'équité sociale sans croissance dynamique et durable, mais cette croissance elle-même exige un certain degré de stabilité sociale et politique qui n'est possible que s'il existe un certain degré d'équité.

31. Désormais, la Commission, qui jusqu'à présent avait tendance à mettre l'accent sur les compromis à ménager entre les objectifs de croissance et d'équité, cherche plutôt à signaler les domaines dans lesquels ces objectifs se complètent². Il ne peut y avoir de croissance dans l'équité que si la politique économique et sociale vise ces deux objectifs, ce qui revient, d'une part, à adopter des orientations économiques qui favorisent l'équité sociale et la croissance et, de l'autre, à tenir compte des effets de la politique sociale à la fois sur la production et le rendement, et sur l'équité.

32. Une croissance écologiquement rationnelle placée sous le signe de l'équité et s'inscrivant dans un contexte démocratique est non seulement souhaitable, mais également réalisable, encore que les moyens d'y parvenir varient

considérablement d'un pays à l'autre en fonction de l'ampleur, de l'étendue et des caractéristiques de la pauvreté dans le pays. D'une manière générale, les propositions de la Commission s'articulent autour de trois grands axes politiques visant à promouvoir l'équité sociale : accroître l'emploi productif, investir dans le capital humain et favoriser les transferts.

33. Les diverses activités menées par la CEPALC, souvent en coopération avec d'autres organes des Nations Unies, notamment la troisième Conférence régionale sur la lutte contre la misère en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée à Santiago en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) du 23 au 25 novembre 1992; la Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement (Mexico, 29 avril-4 mai 1993) (voir E/CONF.84/PC/17); la Réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes à l'Année internationale de la famille (Cartagena, Colombie, 9-14 août 1993), ont été caractérisées par cette approche globale du développement. La CEPALC a également servi de centre de liaison aux diverses institutions des Nations Unies et au Système économique latino-américain (SELA) qui ont mené des activités conjointes dans la région dans le domaine des politiques sociales; la Commission coopère avec l'Organisation des Etats américains (OEA) dans le cadre du Programme mixte sur les politiques sociales pour l'Amérique latine.

B. Activités menées en 1993

34. La Commission a aidé le Gouvernement du Brésil à établir des documents de fond sur le thème du développement social pour la troisième Conférence ibéro-américaine des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Salvador da Bahia les 15 et 16 juillet (voir A/48/291-S/26242); et celui du Chili à préparer un document sur le Sommet mondial pour le développement social qui sera présenté les 15 et 16 octobre à Santiago, lors de la Réunion des présidents du Groupe de Rio. La Commission participera également à la Conférence sur le développement social et la pauvreté, qui sera organisée par le Mexique à Oaxaca du 8 au 11 novembre et à laquelle elle présentera un document. Elle a pris part à la quarante-sixième conférence annuelle du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU et du Comité exécutif des organisations non gouvernementales qui lui sont associées. Cette conférence, qui s'est tenue à New York du 8 au 10 septembre, avait pour thème : "Social development: a new definition for security".

35. La Commission a établi une note du secrétariat qui sera présentée à sa vingt-cinquième session à Cartagena (Colombie) du 20 au 27 avril 1994 et dans laquelle sont analysés, dans une perspective latino-américaine, les aspects fondamentaux du Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'une série de propositions concernant la coopération internationale et régionale dans ce domaine.

36. Cette note, qui est établie sur le modèle du rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social (E/1993/77), examine d'abord, dans une perspective mondiale et régionale, les principaux problèmes liés au développement social, puis décrit l'approche globale dans laquelle s'inscrivent ces objectifs complémentaires que sont la transformation des modes de production et la promotion de l'équité. Elle analyse ensuite les trois principales questions à l'ordre du jour du Sommet : renforcement de l'intégration sociale,

atténuation et réduction de la pauvreté, et développement des emplois productifs. Elle s'achève par un chapitre contenant des propositions de coopération internationale.

37. Ce dernier chapitre souligne la nécessité de dégager, lors du Sommet, un consensus sur une approche globale du développement qui embrasse divers aspects de la coopération internationale, notamment un ensemble de conditions sociales minima à respecter dans les échanges commerciaux et la concurrence internationale pour accroître l'équité, des accords sur les mouvements transfrontières de travailleurs et de migrants, un échange de données d'expérience sur les politiques formulées dans les domaines clefs sur lesquels porteront les travaux du Sommet et un suivi mondial des objectifs fixés.

C. Activités prévues pour 1994

38. La Commission a inscrit la question de la préparation et de la convocation du Sommet à l'ordre du jour de sa vingt-cinquième session, au cours de laquelle ses Etats membres examineront les propositions qui figurent dans la note susmentionnée.

39. La quatrième Conférence régionale sur la lutte contre la misère se tiendra à Mexico en 1994 et la sixième session de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, à Buenos Aires (Argentine) au mois de septembre de la même année. Ces conférences se dérouleront naturellement dans le cadre des préparatifs du Sommet.

40. La Commission examinera en détail les décisions auxquelles sera parvenu le Comité préparatoire à l'issue de sa première session, qui aura lieu du 31 janvier au 11 février 1994, et étudiera la possibilité de tenir des séminaires axés particulièrement sur les thèmes de l'intégration sociale et de l'emploi productif dans le contexte d'une approche globale du développement.

V. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

A. Le développement social dans le programme de travail global de la Commission au cours de ces dernières années

41. Depuis des années, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) accorde aux questions et activités de développement social une haute priorité, mettant systématiquement l'accent sur la nécessité d'aborder ces problèmes et de formuler des politiques et stratégies dans le cadre d'une approche globale du développement et de placer les questions relatives au développement social et humain au coeur du processus de développement. Cette priorité s'est traduite par des schémas théoriques et analytiques, des recommandations en matière de politiques, des activités de formation, des séminaires, conférences et réunions d'orientation, et par des services consultatifs fournis par la Commission.

42. Bien qu'il soit question de développement social et humain dans tous les secteurs d'activité de la CEA, les programmes et sous-programmes suivants sont principalement centrés dans ces domaines-ci : mise en valeur des ressources humaines; développement social; promotion de la femme; population; environnement

et développement; agriculture et développement rural; et planification et recherche en matière de politiques sociales.

43. L'approche du développement de la CEA est centrée sur l'homme. Elle a trouvé son expression, entre autres, dans les principaux documents directeurs de la Commission énumérés ci-après : Plan d'action de Lagos; Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (A/44/315, annexe); Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation; Déclaration de Karthoum : Vers une approche de redressement socio-économique et du développement de l'Afrique centrée sur l'homme (A/43/430, annexe I); Programme d'action de Kilimanjaro concernant la population africaine et le développement autonome (E/CONF.76/6, annexe V); Stratégies prospectives d'Arusha pour la promotion de la femme africaine au-delà de la Décennie des Nations Unies pour la femme; Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : rôle des femmes africaines durant les années 90; Charte africaine pour l'action sociale; et Cadre régional pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines en Afrique.

44. Les questions relatives au développement social et humain sont également examinées régulièrement non seulement lors des réunions de la Conférence des ministres de la CEA, mais aussi à l'occasion des conférences permanentes spécialisées, comme la Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines; la Conférence des ministres africains des affaires sociales; le Comité ministériel des Dix; et le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC).

45. A sa dernière réunion, la Conférence des ministres a décidé de fusionner la Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines et la Conférence des ministres africains des affaires sociales en une nouvelle entité appelée Conférence des ministres responsables du développement humain. Cette décision devrait permettre de rendre plus cohérents les processus de prise de décisions, de suivi et d'évaluation du développement social et humain.

B. Activités entreprises en 1993

46. Afin de mobiliser ses Etats membres en faveur du Sommet et d'assurer les préparatifs de celui-ci de manière ponctuelle et coordonnée, le secrétariat a inscrit un point relatif au Sommet à l'ordre du jour de la vingt-huitième session de la Commission/dix-neuvième réunion de la Conférence des ministres et également préparé une note pour la réunion intitulée "Préparatifs du Sommet mondial pour le développement social 1995".

47. La note informait la Conférence des ministres de la résolution 47/92 de l'Assemblée générale, analysait dans une perspective africaine les questions sur lesquelles le Sommet devrait se concentrer et formulait des recommandations touchant la manière dont les pays africains devraient préparer le Sommet et y participer.

48. Guidée par les propositions contenues dans cette note, la Conférence des ministres a transmis au Conseil économique et social, à sa session de fond

de 1993, un texte que le Conseil a par la suite adopté en tant que résolution 1993/64, intitulée "Préparatifs du Sommet mondial pour le développement social".

49. La CEA a organisé un certain nombre de conférences, ateliers et réunions relatifs au développement social, dont beaucoup étaient axés sur les domaines prioritaires du Sommet, à savoir atténuation de la pauvreté, création d'emplois productifs et renforcement de l'intégration sociale. Il y a eu notamment, du 8 au 12 juillet 1993, le colloque intitulé "Du conflit à la concorde : la coopération régionale dans la corne de l'Afrique" (financé par l'United States Institute of Peace); la Réunion du Comité ministériel des Dix de la Conférence des ministres responsables de la mise en valeur, de la planification et de l'utilisation des ressources humaines (avril 1993); et la réunion inaugurale de la Fédération africaine des femmes-entrepreneurs (1er-3 juin 1993). Une Conférence régionale sur les femmes, la paix et le développement aura lieu à Kampala du 22 au 26 novembre 1993.

50. En 1993, la Conférence des ministres de la CEA a adopté un certain nombre de stratégies régionales relatives au développement social, dont les objectifs stratégiques en vue du développement socio-économique de l'Afrique dans les années 90, le Programme pour le développement humain en Afrique dans les années 90, et la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (voir E/CONF.84/PC/13, annexe).

C. Activités prévues pour 1994

51. L'année 1994 sera principalement marquée par la tenue de la première réunion de la Conférence des ministres de la CEA responsables du développement humain, qui servira de réunion préparatoire régionale africaine au Sommet.

52. Un certain nombre d'autres activités – conférences, séminaires, programmes de formation – seront organisées et des publications techniques diffusées en 1994 dans le domaine du développement social, notamment la cinquième Conférence régionale sur les femmes destinée à préparer la Conférence mondiale, qui se tiendra à Dakar en novembre 1994.

VI. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

A. Le développement social dans le programme de travail global de la Commission au cours des dernières années

53. Au paragraphe 1 de son rapport au Conseil économique et social (E/1993/77), le Secrétaire général dit que le monde est entré dans une période de transition; ces mots s'appliquent tout particulièrement à la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) où l'évolution de la situation laisse présager "de grandes possibilités et donne l'espoir qu'un monde nouveau pourra être construit – un monde de paix et de stabilité – dans lequel il sera possible, grâce à une coopération internationale véritable, d'atteindre l'objectif du progrès social et du relèvement des niveaux de vie dans une liberté plus grande" (E/1993/77, par. 1). La proposition de la Commission concernant le Programme d'action pour le développement souligne l'importance de la stabilité et de la paix dans la région dont les ressources humaines et matérielles pourraient ensuite contribuer à la croissance économique et à la justice sociale.

54. La région de la CESA0 traverse une période de transition politique, économique et sociale rapide, dans laquelle les populations s'efforcent d'affirmer leur identité, de reconstruire leurs structures internes et de redéfinir leurs relations extérieures, afin de préserver la région de l'instabilité interne et des menaces extérieures. Sur le plan interne, la région connaît actuellement un processus de démocratisation qui a permis l'émergence de diverses expressions d'extrémisme en tant que réaction sociale et politique face aux rapides changements socioculturels et à la détérioration de la situation économique. Sur le plan extérieur, elle s'efforce de mettre fin au conflit arabo-israélien qui dure depuis 50 ans, d'instaurer une paix régionale et d'assurer l'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. C'est une région qui retient encore son souffle dans l'espoir que les générations futures vivront dans la paix et la prospérité.

55. La région est depuis des décennies le théâtre d'un grand nombre de conflits armés et de guerres, tant internes qu'externes. En plus de quatre guerres arabo-israéliennes, elle est maintenant confrontée aux conséquences de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, de la crise et de la guerre du Golfe et à des guerres civiles dans certains pays, comme le conflit au Liban. Les peuples de la région vivent en permanence dans un état de crise, aggravé par les déséquilibres structurels, notamment les disparités de revenus entre les pays, entre les zones urbaines et rurales et entre les personnes, la répartition inéquitable des ressources énergétiques au niveau régional, la fourniture d'énergie insuffisante, les pénuries d'eau, la désertification et l'absence de sécurité alimentaire, de même que la dette extérieure dans certains pays. Dans le domaine social, les populations souffrent d'une répartition inéquitable des prestations et des services, de l'analphabétisme, du chômage et de la pauvreté croissante.

56. Ces dernières années, la CESA0, par le biais de sa Division du développement social, a concentré son attention sur les problèmes des groupes sociaux marginalisés, principalement les femmes et les jeunes, qui sont les plus affectés par la période de transition que traverse la région. Une attention a également été accordée à la question des incapacités et invalidités, problème grave du fait des guerres et des conflits armés dans la région. En raison des disparités entre les pays en ce qui concerne les ressources humaines et matérielles, les questions relatives aux mouvements de population, notamment aux migrations dans la région, constituent également un grave sujet de préoccupation. Les pays membres de la CESA0 ont adopté des déclarations de politique générale visant à répondre aux besoins urgents de ces groupes.

57. Dans l'élaboration du programme de travail pour l'exercice biennal 1994-1995, les quatre sous-programmes qui constituent la Division du développement social (les établissements humains, la population, le développement social et la protection sociale, et les femmes et le développement) ont adopté les thèmes de l'éradication de la pauvreté, de l'expansion de l'emploi productif et de l'intégration sociale comme thèmes centraux pour une approche interdisciplinaire. L'intérêt de cette méthode réside dans la reconnaissance du fait que, pour établir la stabilité et la prospérité pour tous dans la région, le développement doit considérer l'être humain à la fois comme agent et comme bénéficiaire. Cela exige une union entre la croissance économique et la justice sociale dans un cadre socio-économique intégré pour l'application de politiques et de programmes répondant aux besoins

des générations actuelles et garantissant les droits aux ressources des générations futures. Cette approche tient également compte de la nécessité de faire fond sur les travaux déjà entrepris et d'utiliser leurs résultats et leurs conclusions pour promouvoir la perspective futuriste concernant le développement social. Par ailleurs, on notera que dans le contexte des faits nouveaux survenus touchant les nouveaux règlements de paix dans la région, le programme de travail de la CESA0 en général et le développement social en particulier porteront une attention croissante aux besoins du peuple palestinien dans ce domaine.

B. Activités entreprises en 1993

58. Compte tenu des récents événements survenus dans la région, des études ont été entreprises afin d'identifier l'impact de la crise sur la situation sociale, d'évaluer les mouvements de population liés à la crise du Golfe, notamment l'impact de la guerre sur les migrations de retour et d'examiner la question de la réintégration des femmes rapatriées et de leur famille dans leur société d'origine. Des études ont également été faites afin d'examiner les politiques et programmes nationaux de lutte contre l'abus des drogues, d'évaluer la situation des jeunes marginalisés et d'identifier l'ampleur de l'abus des drogues chez les jeunes. L'évaluation de la situation du logement était aussi directement liée aux mouvements de population pour des raisons économiques et du fait de la crise. En outre, les actes du Colloque sur le logement à bon marché dans la région arabe, tenu à Sanaa (Yémen) du 24 au 28 octobre 1992, ont été publiés. Une étude sur la cohésion communautaire dans la vie urbaine examine les relations entre le cadre physique et le degré de conscience communautaire et l'intégration des groupes à faible revenu dans des projets relatifs à des sites et à des services. Au titre du sous-programme sur la planification du développement, le cadre conceptuel pour l'évaluation de la pauvreté dans une perspective économique complète l'étude sur la situation sociale dans la région, qui met l'accent sur une définition conceptuelle de la pauvreté du point de vue du développement social.

59. La Conférence arabe de la population organisée conjointement par le FNUAP, la Ligue des Etats arabes et la CESA0, qui s'est tenue à Amman (Jordanie) du 4 au 8 avril 1993, a adopté la deuxième Déclaration d'Amman sur la population et le développement dans le monde arabe (E/CONF.84/PC/16, annexe), qui tient compte des problèmes démographiques et sociaux auxquels la région est confrontée. Un groupe d'experts sur le chômage s'est réuni à Amman, du 26 au 29 juillet 1993, pour examiner ces contraintes qui ont de graves conséquences sur le plan social. Une réunion d'un groupe d'experts sur le développement humain, qui doit être convoquée au Caire du 6 au 9 décembre 1993, en coopération avec la Ligue des Etats arabes et le PNUD, lancera un effort concerté dans ce domaine. Un groupe d'experts sur le contexte culturel de la ville arabe s'est réuni à Amman du 6 au 9 juin 1993, afin d'étudier l'impact de la phase de transition sur la ville arabe.

C. Activités prévues pour 1994

60. Dans le cadre de l'élaboration de son programme de travail et de l'application de l'approche interdisciplinaire, la CESA0 a concentré son attention sur la préparation du Sommet mondial pour le développement social. Le programme régional sur cette question, qui sera établi en 1995, se fondera sur

les conclusions des études faites au cours des exercices biennaux 1992-1993 et 1994-1995 et sur les recommandations des pays membres de la CESA0. Les données requises pour ces études proviendront de la base de données sur les statistiques sociales établie par la Division de statistique, qui travaille en étroite coopération avec la Division du développement social. Une étude unifiée sur les aspects sociaux de la pauvreté comprendra des chapitres examinant la question de la pauvreté dans une perspective intersectorielle, à savoir les mesures démographiques et socio-économiques prises pour atténuer la pauvreté; les situations d'urgence; les crises et la pauvreté : mesures de lutte contre la pauvreté; impact des situations d'urgence et des crises régionales sur les femmes arabes : la féminisation de la pauvreté; le chômage et la pauvreté; et le sous-emploi dans le secteur public. Ces publications, outre les documents établis à l'intention de la réunion du Groupe d'experts sur la famille arabe (février 1994), compléteront l'étude établie par la Division du développement économique durable sur les politiques et mesures visant à réduire les disparités de revenus et à atténuer la pauvreté dans certains pays membres de la CESA0. L'évaluation de la situation des femmes entre 1985 et 1994, dans le cadre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, et de l'impact des situations d'urgence et des crises sur les jeunes, apportera une contribution supplémentaire à la préparation du Sommet mondial pour le développement social. L'évaluation des données d'expérience et des perspectives en matière de développement communautaire dans la région de la CESA0 fournira une perspective régionale concernant les mesures prises par les pays membres de la Commission sur la question de la pauvreté rurale et des migrations internes. Les études sur les aspects technologiques et sociaux de la modernisation et de la réhabilitation des établissements, la crise du logement dans la région de la CESA0 et la promotion de capacités nationales de construction fourniront une approche de la pauvreté sous l'angle des établissements humains. En outre, la base de textes sur les politiques et les programmes dans les domaines de la population, du développement social et des femmes, appuyée par la base de données sur les statistiques sociales, sera établie afin de fournir un cadre pour l'évaluation des mesures prises par les gouvernements en vue de l'éradication de la pauvreté, de l'emploi productif et de l'intégration sociale. Un projet de coopération technique sur le développement communautaire dans certains pays de la CESA0 fournira la perspective rurale sur les questions liées à la pauvreté et au chômage.

61. Les résultats et conclusions de toutes ces études intersectorielles seront complétés par un dialogue avec les pays membres de la Commission individuellement par le biais d'un appui en matière d'assistance technique fourni aux pays membres pour la préparation de leurs rapports et plates-formes nationaux dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social, ou collectivement par le biais de la Réunion préparatoire régionale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (novembre 1994) et de la Réunion préparatoire régionale du Sommet mondial pour le développement social (décembre 1994). Les résultats cumulatifs de ces efforts de recherche et d'assistance technique serviront de base à la formulation du programme d'action régional pour le développement social.

Notes

¹ Voir CEPALC, Transformation du processus de production dans un climat d'équité : principal objectif de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les années 90 (LC/G.1601-P), Santiago, Chili, mars 1990, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.II.G.6; Sustainable Development: Changing Production Patterns, Social Equity and the Environment (LC/G.1648/Rev.2-P), Santiago, Chile, May 1991 (United Nations publication, Sales No. E.91.II.G.5; E; Equité et transformation du processus de production : une approche intégrée (LC/G.1701/Rev.1-P), Santiago, Chili, 1992, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.II.G.5. ECLAC/UNESCO Regional Office for Education in Latin America and the Caribbean, Education and knowledge: Basic Pillars of changing Production Patterns with Social Equity (LC/G.1702/Rev.I-P), Santiago, Chile, 1992, United Nations publication, Sales No. E.92.II.G.6; et ECLAC/CELADE, Population, Social Equity and Changing Production Patterns (LC/G.1758/Rev.1-P); LC/DEM/G.131/Rev.1-Series E, No. 37, Santiago, Chile, 1993, United Nations publication, Sales No. E.93.II.G.8.

² Voir surtout CEPALC, Social Equity and ..., /Spanish only, op. cit., p. 15 à 44.
